

Règlement national suisse de compétition IDO Hip Hop / Streetdance

1. HIP-HOP / STREETDANCE solo homme - solo femme – duo

1. Durée de la performance : 1 minute.
La musique est imposée par l'organisateur pour tous les éliminatoires Solo et Duo ainsi que la finale des Solo. Pour la finale des Duos la musique est fournie par les danseurs.
2. Tempo (musique organisateur) : 27-28 mesures par minute (108-112 battements par minute) (downbeat, more groove).
3. Caractéristiques et mouvements : le hip-hop inclut plusieurs nouveaux styles de danse comme la Hype Dance, le New-Jack Swing, le Jamming, etc., qui viennent ajouter des éléments créatifs tels que les stops, les jokes, les flashes, les mouvements rapides, etc. Certains mouvements Electric Boogie peuvent être exécutés, mais ne doivent pas dominer. Le hip-hop est surtout dansé sur les croches, et propose typiquement des rebonds ou des sauts (dans le cas du New-Jack-Swing).
4. Mouvements acrobatiques : Ils sont autorisés, consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4, y compris les mouvements typiques du Break Dance, mais ils ne doivent pas contrôler ou dominer la performance.
5. Portés : Non autorisés pour les kids, comme mentionné dans les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4.
6. Accessoires de scène : Non autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6.)
7. Note spéciale à destination des duos : Les deux danseurs doivent danser ensemble, et non un par un ou seuls. Leur performance doit inclure des pas synchronisés tels que Follow the Leader ou une synchronisation en ombre ou en miroir, ainsi que des motifs exécutés selon les mêmes pas. Il est important d'effectuer un mélange de toutes les possibilités.

Déroulement de compétition pour les solos : À chaque tour, les Solos se produisent trois (3) fois. Chaque catégorie de concurrents débute et termine par une performance d'une minute de danse commune (maximum 20 solos ensemble). Les minutes d'ouverture et de fermeture sont l'occasion pour les juges de comparer les danseurs entre eux. Pour éviter tout risque de blessure, les juges devront marcher autour de la piste de danse, lors de l'ouverture et de la présentation finale.

Déroulement de compétition pour les Duos : À chaque tour (sauf en finale), les Duos se produisent deux (2) fois 1 minute. La première fois par groupe de 4 Duos au maximum pour une performance de 1 minute. La deuxième fois par groupe de 10 Duos au maximum pour une performance de 1 minute. La minute de fin (2^{ème} fois) est l'occasion pour les juges de comparer les Duo entre eux. Pour éviter tout risque de blessure, les juges devront marcher autour de la piste de danse, lors de la 2^{ème} présentation.

2. HIP-HOP / STREETDANCE

2a Formation (8 à 24 danseurs)

1. Les Formations dansent sur leur propre musique.
2. Durée de la performance : 2 minutes et 30 secondes minimum, 3 minutes maximum.
3. Pas de tempo limite pour les Formation.
4. Musique : elle doit correspondre typiquement au hip-hop, telle que généralement interprétée, dont les breakbeats. Veuillez faire attention de ne pas utiliser des musiques aux paroles chocantes ou offensantes.
5. Tous les danseurs d'une Formation dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Les Formation seront jugés comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.

6. Chorégraphie : Caractéristiques et mouvement : le Hip-Hop comprend différents styles de danse nouvelles, telles que : Hype Dance, New-Jack-, Jamming, etc., en ajoutant des éléments créatifs comme (stops/freezes, jokes, flashes) les arrêts, des plaisanteries, des flashes, des mouvements rapides, etc. Le hip-hop est plus souvent dansé sur « eighth notes (les croches), avec une action typique de rebondissement ou de sautaillement (New-Jack Swing). Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance. La diversité des techniques/styles est jugée positive, p. ex. B-Boying, Freestyle,,Locking, Popping (Ticking), Boogalooing, House, etc.
Leur performance devrait inclure des pas synchronisés comme « Follow the Leader » (suivre le chef), shadow or mirror design (faire l'ombre ou le miroir de l'autre), ainsi que des « patterns » , des pas identiques. Le mélange de toutes ces possibilités est important lors de la performance. La musicalité (rythme, changements), la variation et l'originalité de la performance, accompagnés d'une exécution propre et d'une bonne chorégraphie, seront évaluées avec beaucoup d'attention. Il est important de souligner le caractère typique du Hip-Hop; de le présenter au travers d'une harmonie d'idées, de musique, de costume et de danse.

7. Acrobaties : Autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).

8. Portés (lifts) : Autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).

9. Accessoires : Non autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6).

2b. Group (3 à 7 danseurs)

1. Les Group dansent sur la musique de l'organisateur

2. Durée de la performance : 2 minutes.

3. Tempo limite : 27 – 28 bars par minute (108 – 112 battements par minute).

4. Musicalité : La musicalité (rythme, pauses), la variété et l'originalité de la danse fusionné ensemble, ainsi qu'une performance bien faite et bien exécutée seront hautement évaluées. Il est très important de présenter l'harmonie de la musique, de la danse et du costume, ce qui devrait souligner le caractère spécial du Hip-Hop.

5. Tous les danseurs dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Ils seront jugé comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.

6. Acrobaties : Autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).

7. Portés (lifts) : Non autorisés

8. Accessoires : Non autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6).

2c. Small Group (3 à 7 danseurs)

1. Small Group dansent sur leur propre musique.

2. Durée de la performance : 2 minutes et 30 secondes minimum, 3 minutes maximum.

3. Pas de tempo limite pour les Small Group.

4. Musique : elle doit correspondre typiquement au hip-hop, telle que généralement interprétée, dont les breakbeats. Veuillez faire attention de ne pas utiliser des musiques aux paroles chocantes ou offensantes.

5. Tous les danseurs d'un Small Group dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Les Small Group, les Formation et Team Adult II seront jugé comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.

6. Chorégraphie : Caractéristiques et mouvement : le Hip-Hop comprend différents styles de danse nouvelles, telles que : Hype Dance, New-Jack-, Jamming, etc., en ajoutant des éléments créatifs comme (stops/freezes, jokes, flashes) les arrêts, des plaisanteries, des flashes, des mouvements rapides, etc. Le hip-hop est plus souvent dansé sur « eighth notes (les croches), avec une action typique de rebondissement ou de sautaillement (New-Jack Swing). Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance. La diversité des techniques/styles est jugée positive, p. ex. B-Boying, Freestyle,,Locking, Popping (Ticking), Boogalooing, House, etc.

Leur performance devrait inclure des pas synchronisés comme « Follow the Leader » (suivre le chef), shadow or mirror design (faire l'ombre ou le miroir de l'autre), ainsi que des « patterns », des pas identiques. Le mélange de toutes ces possibilités est important lors de la performance. La musicalité (rythme, changements), la variation et l'originalité de la performance, accompagnés d'une exécution propre et d'une bonne chorégraphie, seront évaluées avec beaucoup d'attention. Il est important de souligner le caractère typique du Hip-Hop; de le présenter au travers d'une harmonie d'idées, de musique, de costume et de danse.

7. Acrobaties : Autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
8. Portés (lifts) : Autorisés uniquement pour les Formations – Small Group Adult /Junior et Team Adult II (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
9. Accessoires : Non autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6).

2d. Team Adult II (dès 3 danseurs)

1. Team Adult II dansent sur leur propre musique.
2. Durée de la performance : 2 minutes et 30 secondes minimum, 3 minutes maximum.
3. Pas de tempo limite (Team Adult II) dans les tournois en Suisse.
4. Musique : elle doit correspondre typiquement au hip-hop, telle que généralement interprétée, dont les breakbeats. Veuillez faire attention de ne pas utiliser des musiques aux paroles chocantes ou offensantes.
5. Tous les danseurs d'un Team Adult II dansent en même temps, ils doivent donc être toujours présent ensemble sur la scène. Les Team Adult II seront jugés comme des entités. Des parties en solo peuvent être exécutées, mais ne devraient pas dominer la performance. Aucun danseur n'a le droit de s'auto-concurrer.
6. Chorégraphie : Caractéristiques et mouvement : le Hip-Hop comprend différents styles de danse nouvelles, telles que : Hype Dance, New-Jack-, Jamming, etc., en ajoutant des éléments créatifs comme (stops/freezes, jokes, flashes) les arrêts, des plaisanteries, des flashes, des mouvements rapides, etc. Le hip-hop est plus souvent dansé sur « eighth notes (les croches), avec une action typique de rebondissement ou de sautellement (New-Jack Swing). Des éléments acrobatiques peuvent être ajoutés, également ceux provenant du Breakdance, mais ils ne doivent pas dominer la performance. La diversité des techniques/styles est jugée positive, p. ex. B-Boying, Freestyle, Locking, Popping (Ticking), Boogalooing, House, etc.
Leur performance devrait inclure des pas synchronisés comme « Follow the Leader » (suivre le chef), shadow or mirror design (faire l'ombre ou le miroir de l'autre), ainsi que des « patterns », des pas identiques. Le mélange de toutes ces possibilités est important lors de la performance. La musicalité (rythme, changements), la variation et l'originalité de la performance, accompagnés d'une exécution propre et d'une bonne chorégraphie, seront évaluées avec beaucoup d'attention. Il est important de souligner le caractère typique du Hip-Hop; de le présenter au travers d'une harmonie d'idées, de musique, de costume et de danse.

7. Acrobaties : Autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
8. Portés (lifts) : Autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 4).
9. Accessoires : Non autorisés (consulter les Dispositions Générales Hip Hop/Streetdance point 6).

DISPOSITIONS GENERALES HIP-HOP / STREETDANCE

3. Catégories d'âges

Kids :	jusqu'à 11 ans
Juniors :	de 12 à 15 ans
Adultes :	dès 16 ans
Adultes II :	dès 31 ans

C'est uniquement l'année de naissance qui compte pour définir les catégories d'âges et non la date.

ATTENTION ! NEW AGE DIVISIONS, applicable dès le 01.01.2020

Kids :	12 ans et en dessous
Juniors :	de 13 ans à 16 ans
Adultes :	17 ans et plus
Adultes II :	31 ans et plus

DUO

Chez les duos l'année de naissance du plus âgé est déterminante. La différence d'âge est également à prendre en compte. Le danseur plus jeune ne doit pas présenter une différence de deux ans plus jeune que la catégorie supérieure. La différence entre les deux participants ne doit pas dépasser trois ans.

Exemple: Un danseur âgé de 10 ans et un autre de 13 ans, tout les deux peuvent danser la catégorie d'âge Junior, si le plus jeune était âgé de 9 ans la différence serait trop grande

Complément 1: Des danseurs plus jeunes peuvent participer dans une catégorie plus haute, l'inverse n'est pas possible.

Complément 2: Des danseurs plus jeunes qui participent chez les Juniors ne peuvent pas participer avec un autre danseur plus jeune chez les Kids. Mais ils peuvent participer dans un Small Group ou une Formation.

Group - Small Group – Formation

La même restriction est valable pour toutes les catégories d'âge pour les Group - Small Group et Formations. Pas plus du 50% au maximum des danseurs d'un groupe peuvent être jusqu'à deux ans plus jeune que l'âge défini dans la catégorie. L'âge de tous les autres danseurs du groupe doit correspondre à la catégorie spécifique.

La règle du 50 % n'est pas valable pour les danseurs Team Adult II, l'âge de tous les danseurs du groupe doit correspondre à la catégorie spécifique.

Tout danseur ne peut participer que dans une seule catégorie d'âge par discipline.

4. Portés (lifts) - Mouvements acrobatiques

Lifts (soulèvements) :

Les « lifts » sont définis comme des mouvements / figures dans lesquels les deux pieds d'un danseur sont hors sol et ces mouvements / figures sont exécutés avec l'aide physique d'une autre personne.

Les soulèvements (lifts) ne sont pas autorisés dans la catégorie « Kids »

Mouvements acrobatiques :

Les mouvements acrobatiques sont des mouvements dans lesquels le corps est renversé autour de l'axe sagittal ou frontal, comme les sauts périlleux, « hand wheeling » et/ou d'autres figures similaires. Un Group - Small Group, Formation ou Team Adult II ne se verra pas gratifié de points supplémentaires parce qu'il inclut des éléments acrobatiques à sa performance. Cependant, si ces éléments ne sont pas exécutés correctement du point de vue technique, des points seront déduits. Les sanctions seront immédiates suivies d'un avertissement jusqu'à la disqualification.

5. Costumes – Mouvements – Make-up

RÈGLES GÉNÉRALES costumes –Mouvements – Make-up

Le maquillage et les costumes doivent être appropriés à l'âge et au sexe, et doivent être adaptés à la discipline dans laquelle ils sont utilisés. Le maquillage et les costumes ne doivent jamais être offensants pour le public ou les autres concurrents. La musique doit également être appropriée à la tranche d'âge du ou des danseurs. Les paroles sexuellement explicites et les sons gutturaux sont interdits. Tous les danseurs doivent être conscients des paroles de la chanson qu'ils utilisent.

Les professeurs et chorégraphes doivent tout particulièrement s'assurer que les thèmes choisis soient adaptés à l'âge des enfants et des jeunes, en veillant à éviter les mouvements à connotation sexuelle, les thèmes morbides, les combats brutaux, les tueries, etc.

Si des symboles religieux ou politiques sont utilisés comme décoration et/ou costume, ils doivent être adaptés au thème et à la chorégraphie dans lesquels ils sont utilisés. Ces symboles doivent toujours être de bon goût et ne doivent jamais être offensants pour le public ou les autres concurrents. Les bijoux personnels ne doivent être portés que s'ils font partie du costume.

Tous les danseurs et les entraîneurs doivent être conscients que si le responsable IDO Hip Hop Suisse donne un avertissement pour une infraction aux règles ci-dessus (régissant les costumes, le maquillage, les mouvements et les thèmes), l'infraction doit être immédiatement retirée. Si les concurrents mis en garde répètent l'infraction au prochain tour, ils seront disqualifiés.

RÈGLES PARTICULIÈRES POUR LA DIVISION KIDS ET JUNIORS

Outre les règles générales concernant les costumes, le maquillage, les mouvements et le thème, les points suivants s'appliquent à la division des kids et juniors :

Les enfants doivent être encouragés à s'habiller comme des enfants et non pas comme des adolescents et des adultes. Les jeunes de la catégorie Junior doivent toujours être habillés de façon appropriée à leur âge et leur image doit être celle d'un jeune et non pas celle d'un adulte. Dans la catégorie Kids, le buste des danseurs doit être totalement recouvert

Le maquillage doit être utilisé pour mettre en évidence les caractéristiques du visage ou pour dépeindre un personnage. Les cheveux doivent être soignés, maintenus attachés, sauf s'ils servent à représenter un personnage, un animal, une poupée de chiffon, etc. Les extensions de cheveux, postiches ou perruques doivent être du type de ceux couramment utilisés par des enfants. Les extensions de cheveux, postiches, queues de cheval et perruques peuvent être utilisés tant qu'ils ne faussent pas l'âge de l'enfant.

Les accessoires de costumes à connotation sexuelle, sadomasochiste, s'écartant des normes ou évoquant des thèmes réservés aux adultes sont interdits dans la catégorie kids et juniors.

Des costumes fabriqués entièrement à partir de matériaux transparents sont interdits, mais le même matériau peut être utilisé pour les manches et pour couvrir les jambes (par exemple : pantalons et manches de style Aladin). Les danseurs de la catégorie kids/juniors ne doivent jamais apparaître nus ou dans un costume insinuant la nudité. Par conséquent, les combinaisons, justaucorps, hauts et pantalons de couleur chair, brun clair, beige ou naturelle ne doivent pas être portés d'une manière insinuant la nudité. La résille, la dentelle ou tout matériau similaire ne doit jamais être utilisé pour couvrir les parties intimes du corps à moins d'être garni d'une matière qui ne soit pas de couleur chair.

6. Accessoires

Durant la présentation, les danseurs ne doivent pas se servir du matériel qui se trouve dans la salle. Ils n'ont le droit de se présenter qu'avec ce qu'ils portent ou ont sur eux. Les chapeaux, manteaux, pulls, capes, châles peuvent être utilisés tant qu'ils font partie du costume et doivent être conservés pendant toute la durée de la prestation. De tels articles vestimentaires peuvent être retournés à l'envers, tenu dans les mains, échangés avec un partenaire. Aucun accessoire ne faisant pas partie intégrante de la « tenue de scène » sera autorisé (des bâtons, des parapluies, des chaises, des ballons, des sacs, des sacs à dos, des casques d'écoute, des masques, des lunettes de soleil, des banderoles, des tambours, des éventails, des instruments de musique, lampe de poche, etc... autres articles non vestimentaires.). Les danseurs n'ont pas le droit d'utiliser de liquides, paillettes ou d'autres substances pouvant rendre le sol glissant. Aucun vêtements ou accessoires ne doit être jeté au sol.

7. Juges – Jugements - Voting System (TCI)

Lors des tournois, il sera jugé selon l'actuelle IDO Voting System TCI (Technique/ Composition/ Image)

Technique

Les meilleures performances des techniques fondamentales de la discipline et le style en cours d'évaluation. Démontrer le style ou la nature authentique de la danse. Le niveau de difficulté des figures utilisées lors de la performance. Précision dans l'utilisation du rythme base et avancé. Utilisation de la piste de danse mise à disposition et (si applicable) en rapports avec les autres danseurs. Synchronisation avec la musique et les autres danseurs. La capacité des danseurs d'exécuter ces aspects est d'une grande importance et on recommande aux concurrents de choisir des mouvements, rythmes et danses avec lesquels ils sont à l'aise et adaptés à leur niveau.

Composition (chorégraphie)

Ceci implique une évaluation des mouvements, figures, variations, rythmes et (si applicable) images, schémas, lignes et cercles qui composent chaque routine. Variation et originalité dans les choix des composants, l'utilisation de l'espace verticale et horizontale, ainsi que l'utilisation de l'espace de la surface de danse sont aussi évaluées dans cette dimension..

Image

L'expression physique et émotionnelle, la présentation, la communication avec le public, le niveau d'énergie et le pouvoir de toucher émotionnellement le public sont hautement importants dans cette dimension. D'autres aspects importants de l'image comprennent les accessoires, costumes, maquillage, coiffure, présentation, l'harmonie générale, les mouvements, les costumes et tout autres éléments choisis pour exécuter la performance.

Critères de jugement / répartition des points

Technique(technique de danse) (10 Points)

Niveau en danse
Exécution technique
Tempo / rythme
Synchronisation

Composition(chorégraphie) (10 Points)

Créativité /Originalité
Pas / mouvements / combinaisons
Interprétation musicale harmonieuse
Occupation de l'espace
Mises en scène - images
Effets

Image (10 Points)

Présence sur scène et personnalité
Harmonie
Authenticité et originalité
Maquillage, coiffure et costume approprié

Composition du Jury

Le chef de jury est le responsable de tournoi
Cinq juges sont obligatoires,

Jugement

Tours préliminaires = Classement par points
Tour final = Classement par places
Lors des tours préliminaires Solos/Duos, un classement par marks est possible.

Contestation

Les décisions des juges sont à respecter. Aucune contestation concernant les évaluations, le résultat final, ainsi que les décisions prises par le chef juge ne seront autorisées.

8. Inscription – Finance d'inscription

Les tournois de qualifications sont ouverts à tous. On peut participer à toutes les qualifications, même si on a déjà obtenu sa qualification. Par contre seront qualifiés pour les championnats Suisse uniquement les personnes répondant aux critères du chapitre 9.

Le délai d'inscription pour les tournois de qualification se termine normalement 7 jours avant le tournoi selon les informations transmises par l'organisateur.

La finance d'inscription de 10 chf par personne et par catégorie est à verser dès l'inscription sur le compte de l'organisateur au maximum 7 jours avant le tournoi. En cas de versement cash la finance d'inscription sera de chf 20.00 par personne et par catégorie.

Les inscriptions faites après ce délai peuvent être refusées par l'organisateur. La finance d'inscription après le délai est de chf 20.00 par personne et par catégorie.

9. Qualifications

Sont qualifiés pour les Championnats Suisse, les danseurs suivants:

Catégorie solo:	Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults
Catégorie duo:	Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults
Catégorie Small Group:	Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors - Adults
Catégorie Formation:	Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors – Adults
Catégorie Group :	Pas de qualification pour cette catégorie pour l'instant en 2019
Catégorie Team Adult II	Tous. Attention pas de tournoi de qualification pour les Adult II

Si les danseurs se sont déjà qualifiés pour les Championnats Suisse, le suivant sur la liste des résultats sera qualifié.

Catégorie Group et Team Adult II doivent obligatoirement s'inscrire par mail auprès de Françoise Budry et ceci au maximum un mois avant la date du Championnat Suisse.

Sont qualifiés pour les Championnats d'Europe ou les Championnats du Monde IDO les danseurs suivants:

Catégorie solo:	Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults
Catégorie duo:	Les 5 (cinq) premiers en Kids – Juniors – Adults
Catégorie Group:	Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors - Adults

Catégorie Formation: Les 3 (trois) premiers en Kids – Juniors – Adults
Catégorie Adult II Les 3 (trois) premiers des Championnats Suisse

10. Danseurs qualifiés - Résidence des danseurs

Les danseurs qualifiés pour les Championnats Suisse sont ceux dont le nom figure sur l'inscription lors des qualifications. Il n'est pas possible d'en rajouter. Les danseurs qualifiés pour les Championnats Suisse doivent avoir leur domicile en Suisse ou au Liechtenstein. Le danseur du Liechtenstein participant pour la Suisse dans les compétitions internationales ne pourra pas aussi danser pour sa propre nation.

11. Musique

La musique doit être enregistrée sur un CD. Il est conseillé de prévoir une copie. Ne pas enregistrer d'autres morceaux de musique sur le CD de la compétition. Inscrire le nom du groupe et la catégorie sur le CD bien lisible. Aucun autre support n'est autorisé tel que Mp3-MiniDisk, Smartphone, etc.... Les danseurs sont responsables de la lisibilité de la musique qu'ils fournissent. L'organisateur peut aussi vous demander d'envoyer votre CD par poste ou par mail avant la compétition.

12. Aspect médical

Les organisateurs ont le droit de retirer de la compétition toute personne dont l'état de santé apparaît comme préoccupant et nécessitant des soins médicaux. Chaque participant est responsable de lui-même et doit être en possession d'une assurance personnelle valable, en cas d'accident. En aucun cas Swiss IDO, ainsi que les organisateurs des tournois ne pourront être tenu pour responsable en cas de problème ou d'accident.

13. Disqualification

En cas de non respect du règlement et des conditions d'inscription (ayant délibérément fourni de fausses coordonnées/nombre de participants/finance d'inscription) les contrevenants se verront de suite disqualifiés du tournoi.

14. Fairplay

Les participants et les spectateurs doivent respecter les règles du fairplay dans le sport. La Swiss IDO Hip Hop Streetdance peut exclure les contrevenants de tous les concours IDO.

15. Championnat d'Europe et du Monde

Pour ces championnats est valable uniquement le règlement International. Les inscriptions doivent parvenir par écrit avec le formulaire remis lors des Championnats Suisse. Attention pour les Championnats d'Europe qui a lieu l'année suivante du Championnat Suisse les danseurs qualifiés pourront y participer uniquement si ils ont encore l'âge requis.

En cas de litige la version française fait foi.

© swiss-IDO 2018- 2019